

Département Ille-et-Vilaine



Arrondissement de Saint-Malo

## Commune de VIEUX-VIEL

### Conseil municipal Procès-verbal du 10 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 10 janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VIEL s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFEU Gérard, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/01/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/01/2025.

**Présents** : M. DUFEU Gérard, Maire.

Mmes : BARBIER Brigitte, FAISANT Isabelle, LEFRANÇOIS Magalie, NERAMBOURG Marie-Thérèse, PRUDOR Céline

MM : DARON Christophe, PITOIS Jérôme, PITOIS René, STRACQUADANIO Jean-Luc

**Excusé sans pouvoir** : M. SAHUC Pierre

**Nombre de membres** :

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 06/01/2025

**Date d'affichage** : 06/01/2025

**Secrétaire de séance** : M. DARON Christophe

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 6 décembre 2024**

**VU** la réunion du conseil municipal en date du 6 décembre 2024,

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de cette réunion aux conseillers municipaux présents lors de cette séance.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE**

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2024.

---

**2025-001 Devis pour le fonctionnement des cloches de l'église-centrale de commande**

Les devis concernant la centrale des cloches de l'église ont été montrés lors du dernier conseil afin de réfléchir sur le système le plus adapté à l'église.

L'entreprise BODET, en situation de monopole propose deux devis sur des systèmes différents. La centrale opus classique pour un montant de 3 886,30 TTC € et la centrale à distance des cloches pour un montant de 1038 € TTC pour le matériel (à régler qu'une seule fois pour l'installation) avec un contrat de service à 1064,16 € TTC par an.

A savoir que la centrale opus classique ne se produisant plus, la réparation ne pourra se faire en cas de problème.

Après en avoir délibéré, le conseil avec 9 voix pour, 2 absents.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis contrat de service avec commande à distance des cloches n° 483282 et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025.

---

**2025-002 Demande de subvention au titre du DETR 2025-  
Création d'une aire de jeux pour enfants**

Dans le cadre de la création d'une aire de jeux pour enfants, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aire de jeux pour enfants en 2025.

Plusieurs devis ont été établis.

Cet aménagement entre dans les opérations subventionnables au titre du DETR.

Monsieur PITOIS René rentre dans la salle à 20h26.

En application de l'article L2131-11 du CGCT, Monsieur DARON Christophe, conseiller intéressé à l'affaire, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Entendu cet exposé, Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur ce point.

Les devis choisis sont : fixation des jeux SARL DARON : 7737,60 €TTC

Jeux JPP : 6 444 € TTC

Fourniture et pose clôture SARL DARON : 5 287,80 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil **DECIDE avec 9 voix pour,**

**-D'APPROUVER** la création d'une aire de jeux pour enfants

**-D'ARRETER** les modalités de financement et d'adopter le plan de financement indiqué ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Jeux pour enfants	6444 € TTC	DETR	4867,35 €
Pose de jeux	7737,60 € TTC	AUTOFINANCEMENT	14 602,05 €
Clôtures et pose	5287,80 € TTC		
<b>Total</b>	<b>19 469,40 €</b>		<b>19 469,40 €</b>

- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires seront inscrits en dépenses ;
- **DE CHARGER** M. le Maire de solliciter une subvention au titre du DETR
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### **2025-003 Indice de référence des loyers 2025**

Monsieur le Maire rappelle que la commune loue 5 logements et qu'il est possible de réviser les loyers au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année sur la base de la variation de l'IRL (indice de référence des loyers).

Monsieur le Maire lit au conseil le dernier tableau de L'IRL selon l'INSEE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**DECIDE** de ne pas appliquer de révision des loyers en 2025 en raison de l'inflation.

.....

### **2025-004 Rapport triennal ZAN**

La loi Climat et Résilience, adoptée en 2021 a fixée à la France l'objectif d'atteindre la « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) en 2050. Pour concrétiser cette ambition par étapes, un objectif intermédiaire a été défini : réduire de moitié la consommation d'Espaces naturels, Agricoles et Forestiers sur la période 2021-2031 par rapport à la décennie précédente.

L'ensemble des collectivités territoriales est concerné par la poursuite de cet objectif. Par conséquent, les stratégies d'évolution des territoires doivent désormais inclure une attention particulière à la sobriété foncière. Elle doit être prise en compte dans l'ensemble des politiques publiques : le foncier est reconnu comme une ressource limitée, qui doit être répartie entre les différentes vocations possibles.

Dans le cadre de cet objectif, la commune doit adopter en conseil municipal un rapport local de suivi de l'artificialisation des sols trois ans après l'entrée en vigueur de la loi, soit avant le 22 août 2024.

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience à ses effets, dite « climat et résilience »

Le Conseil décide, à l'unanimité

**-D'ADOPTER** le rapport triennal du bilan ZAN 2021-2023 tel que jointe à la présente délibération.

---

### **2025-005 Devis panneaux de lieudit voirie**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les panneaux des lieudits ont besoin d'être renouvelés.

Des devis ont été demandés,

-un à l'entreprise Self Signals d'un montant de 1723,84 TTC € pour 34 panneaux

-un à l'entreprise Signals d'un montant de 1790,15 TTC € pour 11 panneaux.

Après en avoir délibéré, le conseil **DECIDE à l'unanimité** de choisir le devis Self Signals d'un montant de 1723,84 €.

---

### **Questions diverses**

Madame Barbier souhaite ajoute que le papier peint de la salle du conseil municipal se décolle. Un devis va être établi.

---

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 15 minutes.**

**Le Maire, DUFEU Gérard**

**Le secrétaire de séance, DARON Christophe**

